



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation
 07/04/2016

Nombre de
 conseillers

En exercice : 29
 Présents : 24
 Absents : 05
 Dont Procuration : 03

Vote à l'unanimité

Pour : 27
 Contre : 00
 Abstentions : 00

09

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(24)

REPRESENTÉS : M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(3)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2015
 DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGÉ DE
 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TROIS-RIVIERES**

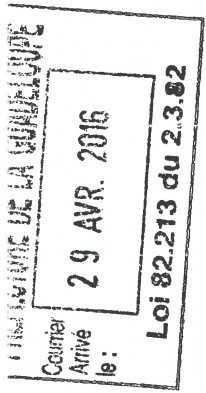
Le Maire fait ressortir que le Compte Administratif du Service Assainissement de la Régie des Eaux pour l'exercice 2015 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 36 391,73 euros, et aussi un excédent 24 066,57 euros à la section d'investissement.

Le Maire demande de procéder aux écritures suivantes :
 - Au compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté » : 36 391,73 euros.
 - Au compte 001 « Résultat d'Investissement reporté » :.....24 066,57 euros.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 1 ;
- Vu les résultats comptables dégagés au Compte Administratif pour l'exercice 2015 ;

.../...



.../...

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

Article 1 :

Affecte les résultats du Compte Administratif pour l'exercice 2015 du Service Public communal chargé de l'Assainissement Collectif, comme détaillés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

29 AVR. 2016

La publication et/ou la notification
le

04 MAI 2016

